Répertoire spécifique

# Pratiquer un accompagnement en bilan de compétences

RS7821 · RS · Publiée

## L'essentiel

| | |
|---|---|
| **Code(s) NSF** | 315m, 332t |
| **Formacode(s)** | 44595 |
| **Type d'enregistrement** | Enregistrement sur demande |
| **Date d'enregistrement** | 30/10/2026 |
| **Date d'échéance** | 30/10/2029 |

## Certificateur(s)

**OSER REVER SA CARRIERE · SIRET : 84065902300013**

**ASSONANCE · SIRET : 90033327900017**

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification s'adresse aux professionnels de l'accompagnement des parcours (Conseiller en évolution ou en orientation professionnelle, professionnels des ressources Humaines, Coach Professionnel, Formateur, Psychologue spécialisé (RPS, psychologie du travail).
La certification concerne la pratique de l'accompagnement d'un bilan de compétences. Le bilan de compétences est une démarche individuelle, encadrée juridiquement par la Loi du 31 Décembre 1991 (R.6322-35), la Loi n° 2018-771 du 05 Septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », et donc les articles L6313-1, L 6313-4 et R 6313-4 à R6313- 7 du Code du Travail.
Le bilan de compétences permet au bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ou une démarche de Validation des acquis de l'expérience (VAE). Il est mis en œuvre par des professionnels qualifiés qui sont tenus de respecter diverses obligations. Les compétences permettent de mettre en lumière, les aspirations, et les projets professionnels de l'individu, tout en lui fournissant les outils pour faire des choix éclairés et réalistes pour son avenir.

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Mettre en œuvre la phase préliminaire d'un bilan de compétences, en réalisant un entretien présentant au bénéficiaire les objectifs et le déroulement du bilan de compétences ainsi que les méthodes et outils utilisés, et en analysant sa demande, ses attentes, sa situation, ses contraintes et ses besoins spécifiques en lien avec un handicap ou une situation d'épuisement professionnel le cas échéant, afin de lui permettre de confirmer son besoin et son engagement dans la démarche et de coconstruire son parcours sur-mesure, dans le respect du cadre légal et déontologique.
- Faire émerger les capacités, compétences, valeurs, intérêts et motivations en choisissant et en mobilisant les questionnaires et/ou tests psychométriques adaptés au bénéficiaire (y compris à son handicap le cas échéant), et en analysant les résultats produits, afin de faciliter la phase d'exploration en s'appuyant sur les résultats obtenus.
- Conduire les différents entretiens d'exploration du bilan de compétences, en mettant en œuvre les méthodes spécifiques à chaque objectif (restitution des résultats des tests, analyse du parcours, de la personnalité, des intérêts, des valeurs, des motivations, identification des compétences transférables, investigation), en adaptant les techniques de communication et de conduite d'entretien aux besoins du bénéficiaire et à son handicap le cas échéant, en analysant régulièrement sa propre pratique professionnelle, afin lui permettre de construire sa réflexion et ses choix de façon autonome et en confiance tout au long du parcours.
- Accompagner le bénéficiaire à l'élaboration d'un projet professionnel ou d'un projet d'évolution de carrière en

adéquation avec ses motivations, ses intérêts et ses compétences et contraintes personnelles en lui proposant les investigations personnelles adaptées (recherches, rencontres avec des professionnels, enquêtes métier…), en co-analysant les pistes explorées en s'appuyant sur sa connaissance des différents dispositifs (VAE, création d'entreprise, TRE, handicap, CEP) et en mobilisant son réseau si nécessaire, afin d'aboutir à un plan d'action réaliste et réalisable permettant la mise en œuvre du projet.

- Rédiger une synthèse structurée du bilan de compétences, dans le respect du cadre légal, reprenant les circonstances du bilan de compétences, les différentes étapes réalisées, les moyens, les résultats de l'exploration, les pistes explorées, la faisabilité du projet en lien avec les besoins socio-économiques du territoire d'activité du bénéficiaire, le plan d'action et la conclusion, afin de faciliter la mise en œuvre de son plan d'action pour le bénéficiaire.
- Réaliser le suivi administratif et qualité du bilan de compétences, en vérifiant et en complétant les différents documents liés à la contractualisation, aux financements, à la qualité (QUALIOPI), à l'amélioration continue et à la traçabilité, et en réalisant le suivi post-bilan, afin de garantir une conformité stricte aux réglementations en vigueur.
- Appliquer une démarche de développement continu de ses compétences de Conseiller en bilan de compétences, à travers un processus de veille et de formation continue, en s'appuyant sur le feedback des bénéficiaires, et en intégrant les évolutions technologiques dans sa pratique (IA, outils digitaux…) de façon responsable, afin d'améliorer en continu et de façon durable ses pratiques d' accompagnement en bilan de compétences.

## Secteur d'activité et type d'emploi

### RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Loi n° 91-1405 du 31 décembre 1991 relative à la formation professionnelle et à l'emploi,
- Décret n° 92-1075 du 2 octobre 1992 relatif au bilan de compétences et modifiant le Code du travail,
- Circulaire DFP n° 93-13 du 19 mars 1993 relative aux bilans de compétences,
- Loi n° 2018-771 du 5 Septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » correspondant aux articles L6313-1, L6313-4, L6313-7, L6313-8, L6313-10 et R6313-4 à R6313-7 du Code du travail.

## Voies d'accès

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Expérience de 6 mois minimum dans l'accompagnement
- Connaissance de son territoire, de son bassin d'emploi et de l'environnement emploi formation

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Pour Assonance :
2 personnes sont désignées pour représenter le jury de délivrance de la certification :
Un représentant de l'organisme certificateur Assonance
Un professionnel extérieur à Assonance dont la qualité est en lien avec la certification visée. Ce professionnel occupe la fonction de Président du Jury.
Pour Oser Rêver Sa Carrière
2 personnes sont désignées pour représenter le jury de délivrance de la certification :
Un représentant de l'organisme certificateur Oser Rêver Sa Carrière
Un professionnel extérieur à Oser Rêver Sa Carrière dont la qualité est en lien avec la certification visée. Ce professionnel occupe la fonction de Président du Jury.

## Base légale

| | |
|---|---|
| **Date de décision** | 30/10/2026 |
| **Durée de l'enregistrement** | 3 ans |
| **Date d'échéance de l'enregistrement** | 30/10/2029 |
| **Date de dernière délivrance possible** | 29/04/2030 |

## Statistiques

| Année | Certifiés | Dont VAE | Insertion 6 mois | Métier 2 ans |
|---|---|---|---|---|
| 2025 | 7 | — | — | — |
| 2024 | 22 | — | — | — |
| 2023 | 23 | — | — | — |
| 2022 | 31 | — | — | — |
| 2021 | 14 | — | — | — |

## Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

ORSC : Formation - Pratiquer un accompagnement en bilan de compétences | Oser Rêver Sa Carrière
Assonance :

**Fiche officielle (France Compétences)**
https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7821/